



ROULEMENTS INNOVANTS : UNE DIRECTION HORS SUJET POUR LIMITER LA PÉNIBILITÉ

Sous couvert de prendre en considération l'usure professionnelle et de limiter la pénibilité, la direction de SNCF Réseau tente de généraliser des roulements dits innovants sur les postes en 3x8.

Or, ces nouvelles organisations ne répondent en rien à l'amélioration des conditions de travail, de santé des cheminots, ni à un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

Avec l'appui de rapports émis par la médecine du travail et l'agence nationale de la santé, la CGT a identifié de multiples facteurs de risque liés au travail en horaires décalés, et plus particulièrement au travail de nuit :

1. PERTURBATION DES RYTHMES DE SOMMEIL :

- Difficulté à s'adapter : Les changements fréquents entre le jour et la nuit peuvent désynchroniser les rythmes circadiens, rendant difficiles l'endormissement et le maintien d'un sommeil de qualité.
- Sommeil fragmenté : Les travailleurs peuvent éprouver des difficultés à dormir suffisamment, ce qui peut entraîner une fatigue chronique.

2. FATIGUE ACCRUE :

- Accumulation de fatigue : Travailler la nuit peut mener à une fatigue accumulée, affectant la concentration, la vigilance et la productivité.
- Risques d'accidents : La fatigue peut augmenter le risque d'accidents sur le lieu de travail ainsi que lors des trajets domicile-travail.

3. PROBLÈMES DE SANTÉ :

- Santé physique : Le travail de nuit est associé à des risques accrus de maladies cardiovasculaires, de troubles métaboliques et d'autres problèmes de santé à long terme.
- Santé mentale : Le stress et l'anxiété peuvent augmenter en raison des horaires irréguliers, avec des impacts sur le bien-être général.

4. IMPACT SUR LA VIE FAMILIALE ET SOCIALE :

- Isolement : Les horaires de nuit peuvent rendre difficile la participation aux activités familiales et sociales, ce qui peut engendrer un sentiment d'isolement.
- Stress relationnel : Les changements d'horaires peuvent également affecter les relations avec les membres de la famille, qui peuvent ne pas comprendre les exigences du travail posté.

Pour diminuer les effets néfastes du travail de nuit, la CGT a des propositions, avec notamment la généralisation des GPT de 2 ou 3 jours et l'attribution d'un repos périodique double après 3 jours de travail. Ainsi, nous revendiquons le retour systématique à une organisation en 5 lignes pour les postes en 3x8, voire en 6 lignes, permettant une réduction du temps de travail à 32 heures.



À l'inverse, les roulements innovants proposés par la direction SNCF Réseau se font à coût constant et n'apportent aucune réduction de la pénibilité, ils ne font que la camoufler.

En effet, certains roulements proposés augmentent significativement le nombre de nuits ou de matinées travaillées ou font perdre 10 RP en passant du régime C au régime B. Dans certains cas, ces roulements sont dérogatoires en ne respectant pas les 52 repos doubles annuels minimums prévus dans l'accord collectif sur l'organisation du temps de travail.

Enfin, le questionnaire individuel envoyé récemment aux agents n'est qu'un leurre et n'aura aucune incidence sur l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité.

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : UNE RÉPONSE À LA PÉNIBILITÉ

Des solutions existent, avec la semaine à 32 heures revendiquée par la CGT, seule véritable solution à une réelle amélioration des conditions de travail. Cette réduction du temps de travail permettrait aux agents l'attribution d'au minimum 18 jours de repos supplémentaires annuellement.

La revendication des 32 heures vise à promouvoir une meilleure qualité de vie, à protéger la santé des travailleurs et à favoriser l'équilibre vie professionnelle/ vie personnelle.

La CGT revendique :

- Des organisations du travail plus efficaces et qui favorisent un travail de qualité, sans chercher à intensifier le travail ni à en augmenter la durée, en utilisant des moyens suffisants permettant de répondre aux besoins de service public. L'équilibre vie personnelle/vie/professionnelle doit être un objectif revendicatif pour l'ensemble des cheminots.
- Le droit à la déconnexion : le progrès technique et la productivité devraient servir à réduire l'intensité du travail et sa durée, à en transformer le contenu, à préserver la santé des salariés.
- La liste des 81 emplois à pénibilité avérée doit être complétée régulièrement afin de réinterroger l'ensemble des situations de travail susceptibles d'exposer les salariés aux contraintes.
- Le retour des CHSCT.

**POUR GAGNER DE NOUVEAUX DROITS,
RENFORÇONS LA CGT !**

